











# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2018/2090(INI)
Procédure terminée	
Éducation à l'ère numérique: défis, possibilités et enseignements à tirer pour la définition des politiques de l'Union	
Sujet	
3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques	
4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CULT</b> Culture et éducation (Commission associée)	 <a href="#">TOOM Yana</a> Rapporteur(e) fictif/fictive  <a href="#">MALINOV Svetoslav Hristov</a>  <a href="#">RODRIGUES Liliana</a>  <a href="#">SERNAGIOTTO Remo</a>  <a href="#">MICHELS Martina</a>  <a href="#">EVANS Jill</a>  <a href="#">ADINOLFI Isabella</a>  <a href="#">BILDE Dominique</a>	01/06/2018
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales (Commission associée) <b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.  <a href="#">DEUTSCH Tamás</a> Commissaire NAVRACSICS Tibor	04/06/2018
DG de la Commission <a href="#">Éducation, jeunesse, sport et culture</a>			

Événements clés			
14/06/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

14/06/2018	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
20/11/2018	Vote en commission		
27/11/2018	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0400/2018</a>	Résumé
10/12/2018	Débat en plénière		
11/12/2018	Résultat du vote au parlement		
11/12/2018	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0485/2018</a>	Résumé
11/12/2018	Fin de la procédure au Parlement		

### Informations techniques

Référence de procédure	2018/2090(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/8/13340

### Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE623.621	04/09/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE627.587	28/09/2018	EP	
Avis de la commission	<b>ITRE</b>	PE623.921	10/10/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0400/2018</a>	27/11/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0485/2018</a>	11/12/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2019)355</a>	12/06/2019	EC	

## Éducation à l'ère numérique: défis, possibilités et enseignements à tirer pour la définition des politiques de l'Union

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Yana TOOM (ADLE, EE) sur l'éducation à l'ère numérique: défis, opportunités et leçons pour la conception des politiques européennes.

Le rapport souligne que la société et l'économie numériques sont désormais des constantes dans la vie des citoyens et que les progrès de plus en plus rapides de la technologie rendent les compétences numériques essentielles à l'épanouissement professionnel et personnel de tous les citoyens.

Les députés ont déploré que l'Union européenne n'ait élaboré aucune stratégie d'ensemble pour les compétences numériques, alors que les répercussions de la transformation numérique sur le marché intérieur sont claires et que les disparités entre États membres montrent bien la nécessité d'une telle stratégie. Ils ont affirmé que le plan d'action en matière d'éducation numérique devait être conçu comme une première ébauche d'une véritable stratégie de l'Union pour l'éducation au numérique et les compétences numériques fondée sur une approche axée sur l'apprentissage tout au long de la vie, susceptible de fournir un cadre stratégique coordonné adaptable à toute évolution du domaine.

Les députés ont jugé essentiel que les établissements d'enseignement préparent les élèves et les étudiants à relever les défis sociaux et économiques posés par l'évolution rapide des technologies et de la société, en les dotant des compétences appropriées pour s'adapter aux défis du monde numérique.

Ils ont souligné que l'acquisition de compétences numériques nécessitait une stratégie cohérente d'apprentissage tout au long de la vie qui soit

ancrée dans l'apprentissage à la fois formel, non formel et informel, et qui cible précisément les besoins des différentes tranches d'âge et des différents apprenants.

Le rapport a mis en avant le fait que les établissements d'enseignement ne peuvent se permettre de négliger l'éducation complète de leurs élèves, qui implique le développement de l'esprit critique leur permettant de s'affirmer comme citoyens actifs.

Tout en reconnaissant la nécessité d'accroître les compétences numériques, les députés ont insisté sur l'importance de prendre en compte la recherche neurologique portant sur les effets de la technologie numérique sur le développement du cerveau. Ils ont appelé à investir dans des recherches impartiales et interdisciplinaires sur les divers impacts des technologies numériques sur l'éducation en mettant en relation les sciences de l'éducation, la pédagogie, la psychologie, la sociologie, les neurosciences et l'informatique afin de mieux comprendre comment l'esprit des enfants et des adultes réagit à l'environnement numérique, en vue de maximiser les avantages de l'utilisation des technologies numériques en éducation et de minimiser leurs risques.

Les députés ont invité les États membres, la Commission et les établissements d'enseignement à améliorer la sécurité des enfants en ligne et à s'attaquer aux problèmes de la cyberintimidation, de l'exposition à des contenus préjudiciables et perturbants ainsi que d'autres menaces sur le plan de la cybersécurité en élaborant des programmes de prévention et des campagnes de sensibilisation telles que la campagne #SafeInternet4EU.

Eu égard à l'écart croissant entre la participation des hommes et des femmes dans le secteur numérique en ce qui concerne l'éducation, les parcours professionnels carrière et l'entrepreneuriat, le rapport a demandé de promouvoir une approche équilibrée entre les sexes dans la promotion des TIC et des carrières numériques et d'aider davantage d'étudiantes et de femmes à poursuivre une carrière dans le domaine numérique.

En ce qui concerne l'amélioration de la connectivité dans les écoles, les États membres sont invités à consentir des investissements publics substantiels pour doter toutes les écoles d'un haut débit et à utiliser les programmes européens existants à cette fin, notamment le mécanisme pour l'interconnexion en Europe qui peut soutenir l'infrastructure physique des réseaux à haut débit et le système des crédits WiFi4EU.

Les enseignants et les formateurs devraient aussi être au cur de la transformation numérique et devraient donc bénéficier d'une préparation initiale et d'une formation continue comprenant des modules concernant des méthodes pédagogiques en fonction de l'âge et du développement des apprenants. Cette formation, qui demande du temps, ne devrait pas s'ajouter à leurs activités quotidiennes.

Les députés ont invité les États membres à faire un usage responsable et efficace du soutien financier de l'Union et à promouvoir les possibilités de financement auprès du grand public et des établissements d'enseignement, en vue de faire de l'accès aux contenus, outils et solutions numériques d'apprentissage une réalité pour tous. Ils se sont félicités, dans ce contexte, du nouveau projet pilote introduisant des stages dans le cadre d'Erasmus+ et d'Horizon 2020 et ont appelé à un nouvel élan dans cette direction au titre des nouveaux programmes du cadre financier pluriannuel (CFP).

Le rapport a également souligné la nécessité de réserver des fonds au titre de ces programmes et des Fonds structurels et d'investissement européens pour la numérisation des bibliothèques, des archives et des musées afin d'accroître et d'améliorer leur utilisation dans l'éducation et la culture.

## Éducation à l'ère numérique: défis, possibilités et enseignements à tirer pour la définition des politiques de l'Union

---

Le Parlement a adopté par 535 voix pour, 58 contre et 13 abstentions, une résolution sur l'éducation à l'ère numérique: défis, opportunités et leçons pour la conception des politiques européennes.

La résolution a souligné qu'à l'heure actuelle, 44 % de la population de l'Union européenne âgée de 16 à 74 ans ne possédait pas les compétences numériques de base, et que 19 % de cette même population ne disposait d'aucune compétence numérique. De plus, il existe de fortes disparités d'un État membre à l'autre, situation qui risque de créer une nouvelle fracture sociale.

Nécessité d'une stratégie d'ensemble pour les compétences numériques: les députés ont estimé que l'importance des compétences numériques, l'écart en la matière au sein de la population, particulièrement criant entre les hommes et les femmes, les générations et les divers groupes sociaux, ainsi que les disparités entre États membres, rendaient indispensable l'adoption d'une stratégie commune.

Ils ont affirmé que le plan d'action en matière d'éducation numérique devait être conçu comme une première ébauche d'une véritable stratégie de l'Union pour l'éducation au numérique et les compétences numériques fondée sur une approche axée sur l'apprentissage tout au long de la vie, susceptible de fournir un cadre stratégique coordonné adaptable à toute évolution du domaine.

Le rôle des établissements d'enseignement: le Parlement a jugé essentiel que les établissements d'enseignement préparent les élèves et les étudiants à relever les défis sociaux et économiques posés par l'évolution rapide des technologies et de la société, en les dotant des compétences appropriées pour s'adapter aux défis du monde numérique.

Les députés ont souligné que l'acquisition de compétences numériques nécessitait une stratégie cohérente d'apprentissage tout au long de la vie qui soit ancrée dans l'apprentissage à la fois formel, non formel et informel, et qui cible précisément les besoins des différentes tranches d'âge et des différents apprenants. Ils ont insisté sur le potentiel des technologies numériques pour encourager la transition vers des méthodes pédagogiques davantage centrées sur l'apprenant à condition qu'elles soient intégrées dans le processus d'apprentissage de façon planifiée et ciblée.

Mieux évaluer les technologies numériques: tout en reconnaissant la nécessité d'accroître les compétences numériques, le Parlement a insisté sur l'importance de prendre en compte la recherche neurologique portant sur les effets de la technologie numérique sur le développement du cerveau. Il a appelé à investir dans des recherches impartiales et interdisciplinaires sur les divers impacts des technologies numériques sur l'éducation en mettant en relation les sciences de l'éducation, la pédagogie, la psychologie, la sociologie, les neurosciences et l'informatique afin de mieux comprendre comment l'esprit des enfants et des adultes réagit à l'environnement numérique, en vue de maximiser les avantages de l'utilisation des technologies numériques en éducation et de minimiser leurs risques.

Les députés ont invité les États membres, la Commission et les établissements d'enseignement à améliorer la sécurité des enfants en ligne et à s'attaquer aux problèmes de la cyberintimidation, de l'exposition à des contenus préjudiciables et perturbants ainsi que d'autres menaces

sur le plan de la cybersécurité en élaborant des programmes de prévention et des campagnes de sensibilisation telles que la campagne #Safe Internet4EU.

Ecart entre hommes et femmes: étant donné que les hommes sont 3,1 fois plus nombreux que les femmes à travailler dans le secteur numérique, la résolution a demandé de promouvoir une approche équilibrée entre les sexes dans la promotion des TIC et des carrières numériques et d'aider davantage d'étudiantes et de femmes à poursuivre une carrière dans le domaine numérique.

Connectivité dans les écoles: l'objectif de veiller à ce que, d'ici 2025, toutes les écoles de l'Union aient accès à des connexions internet dotées de vitesses de téléchargement et de débit ascendant d'1 gigabit de données par seconde, n'est pas encore atteint. Les États membres ont été invités à consentir des investissements publics substantiels pour doter toutes les écoles d'un haut débit et à utiliser les programmes européens existants à cette fin, notamment le mécanisme pour l'interconnexion en Europe qui peut soutenir l'infrastructure physique des réseaux à haut débit et le système des crédits WiFi4EU.

Enseignants et les formateurs: ces derniers devraient aussi être au cur de la transformation numérique et devraient donc bénéficier d'une préparation initiale et d'une formation continue comprenant des modules concernant des méthodes pédagogiques en fonction de l'âge et du développement des apprenants. Cette formation, qui demande du temps, ne devrait pas s'ajouter à leurs activités quotidiennes.

Soutien financier: le Parlement a invité les États membres à faire un usage responsable et efficace du soutien financier de l'Union et à promouvoir les possibilités de financement auprès du grand public et des établissements d'enseignement, en vue de faire de l'accès aux contenus, outils et solutions numériques d'apprentissage une réalité pour tous. Il s'est félicité, dans ce contexte, du nouveau projet pilote introduisant des stages dans le cadre d'Erasmus+ et d'Horizon 2020 et a appelé à un nouvel élan dans cette direction au titre des nouveaux programmes du cadre financier pluriannuel (CFP).

La résolution a également souligné la nécessité de réserver des fonds au titre de ces programmes et des Fonds structurels et d'investissement européens pour la numérisation des bibliothèques, des archives et des musées afin d'accroître et d'améliorer leur utilisation dans l'éducation et la culture.

La Commission a été invitée à procéder à une analyse critique des onze actions du plan d'action en matière d'éducation numérique, y compris leur inclusion sociale, en vue de se préparer pour le réexamen à mi-parcours de 2020. Les députés ont souligné dans ce contexte qu'une des grandes lacunes du plan d'action était l'absence d'actions visant à renforcer les compétences numériques au sein de la population adulte.